



COMMISSION DE DISCIPLINE

Présents : MM. Robert LUCANTE, Alain AGUILAR, Patrick BACCHETTA, Nourédine BAHY (Représentant des délégués), Hubert BANEY (Représentant des Arbitres), Michel BIRON, Henri CASSOU CONTE, Jean Louis DARDAUD, Michel DESCHAMPS, Martial DUCOIN, Bernard DUPUCH, M. Christian JUYON, Gilbert MARTINEZ,

Excusés : Mme Karine DAUMENS – M. Jawad MOUKA.

Ouverture de séance à 17 H 00.

Ont été enregistrés :

1° Avertissement : 118

2° Avertissement : 55

3° Avertissement = 1 match de suspension ferme : 15

1 Match de suspension ferme : 7

2 Matches de suspension ferme : 8

3 Matches de suspension ferme : 4

4 Matches de suspension ferme : 4

5 Matches de suspension ferme : 2

8 Matches de suspension ferme : 2

9 Matches de suspension ferme : 1

12 Matches dont 2 mois avec sursis : 1

9 Mois dont 3 mois avec sursis : 1

12 Mois dont 3 mois avec sursis : 1

2 ans de suspension ferme : 1

Amende police des terrains : 1

Suspendu à titre conservatoire – mise en instruction : 3

Suspendu jusqu'à décision : 2

Convocation pour le 19.12.2019 : 1

COMMISSION DE DISCIPLINE

Attention : le présent document a pour seule fonction de communiquer des délibérations de la Commission Départementale de Discipline à titre d'information. Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions et les procès - verbaux sont toujours consultables via Foot clubs.

	<u>Qualité</u>	<u>Clubs</u>	<u>Date Match</u>	<u>Date d'effet</u>	<u>Sanction</u>
U 13 Brassage LFNA Poule C	Club	U.S. Lormont	30/11/2019	05/12/2019	Dossier en audition disciplinaire
U 15 Brassage Niveau 1 Poule C	Joueur	F.C.E. Mérignac Arlac	30/11/2019	01/12/2019	4 Matchs de suspension ferme. Art 13.1
U 15 Brassage Niveau 3 Poule F	Joueur	C.A. Béglais	30/11/2019	01/12/2019	9 Matchs de suspension ferme. Art 6 et 8
U 17 Brassage Niveau 1 Poule A	Joueur	F.C. Saint André de Cubzac	30/11/2019	01/12/2019	4 Matchs de suspension ferme. Art 13.1
U 17 Brassage Niveau 1 Poule A	Joueur	U.S. Lormont	30/11/2019	01/12/2019	3 Matchs de suspension ferme. Art 6
U 17 Brassage Niveau 1 Poule C	Joueur	F.C. Biganos	30/11/2019	01/12/2019	1 Match de suspension ferme. Art 5
U 17 Brassage Niveau 3 Poule A	Joueur	E.S. Canéjan	30/11/2019	01/12/2019	5 Matchs de suspension ferme dont 1 révocation sursis. Art 13.1
U 17 Brassage Niveau 3 Poule C	Joueur	F.C. Mascaret	30/11/2019	01/12/2019	3 Matchs de suspension ferme. Art 3
U 19 Brassage Poule C	Joueur	Cocarde Saint Laurent et Benon	30/11/2019	01/12/2019	3 Matchs de suspension ferme. Art 6



COMMISSION DE DISCIPLINE

Senior Départemental 1 club VIP Poule A	Joueur	F.C. Saint Médard en Jalles	01/12/2019	02/12/2019	8 Matches de suspension ferme. Art 13.1
Senior Départemental 1 club VIP Poule A	Club	Stade Pauillac	01/12/2019	02/12/2019	Rappel à l'ordre police terrains + amende 100 €
Senior Départemental 1 club VIP Poule B	Joueur	F.C.E. Mérignac Arlac	01/12/2019	02/12/2019	4 Matches de suspension ferme. Art 13.1
Senior Départemental 2 Poule B	Joueur	F.C. Langon	01/12/2019	02/12/2019	4 Matches de suspension ferme. Art 13.1
Senior Départemental 3 Poule A	Dirigeant	F.C. Belin Beliet	01/12/2019	02/12/2019	5 Matches de suspension ferme. Art 6
Senior Départemental 3 Poule B	Joueur	F.C. Saint Seurin / Saint Estéphe	01/12/2019	02/12/2019	2 Matches de suspension ferme. Art 3
Senior Départemental 3 Poule D	Joueur	C.M. Floirac	01/12/2019	02/12/2019	1 Match de suspension ferme. Art 4
Senior Départemental 3 Poule E	Joueur	S.J. Artigues	01/12/2019	05/12/2019	Suspendu titre conservatoire dossier en instruction
Senior Départemental 3 Poule H	Joueur	S.C. Cadaujac	01/12/2019	02/12/2019	3 Matches de suspension ferme. Art 3
Foot Loisir + de 35 Ans Poule A	Joueur	C.A. Carignan	29/11/2019	05/12/2019	Suspendu titre conservatoire dossier en instruction



COMMISSION DE DISCIPLINE

U 17 Coupe Gironde Crédit Agricole	Joueur	E.S. Ambares	19/10/2019	05/12/2019	12 Matches de suspension dont 2 avec sursis. Art 8
Senior Départemental 4 Poule C	Joueur	E.S. Audenge	20/10/2019	05/12/2019	8 Matches de suspension ferme. Art 6 et 8
Senior Départemental 4 Poule C	Joueur	E.S. Audenge	20/10/2019	05/12/2019	2 Ans de suspension ferme. Art 13.3
U 17 Coupe Gironde Crédit Agricole	Joueur	A.S. Coteaux de Dordogne	28/09/2019	09/12/2019	9 Mois de suspension dont 3 mois avec sursis Art 13.1,8 et 6
U 17 Coupe Gironde Crédit Agricole	Joueur	A.S. Coteaux de Dordogne	28/09/2019	29/09/2019	12 Mois de suspension dont 3 mois avec sursis Art 13.1,8 et 6
U 17 Coupe Gironde Crédit Agricole	Joueur	A.S. Coteaux de Dordogne	28/09/2019	29/09/2019	12 Mois de suspension dont 3 mois avec sursis Art 13.1,8 et 6
U 17 Coupe Gironde Crédit Agricole	Joueur	A.S. Coteaux de Dordogne	28/09/2019	29/09/2019	12 Mois de suspension dont 3 mois avec sursis Art 13.1,8 et 6

Clôture de séance à 21 h 15

Le Président de Séance
Robert LUCANTE

Le Secrétaire de Séance
Martial DUCOIN



COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappels pour informations

Gestion des avertissements qui se superposent avec des expulsions

Cas numéro 1 : exclusion d'un licencié ayant déjà un avertissement au fichier : le joueur est sanctionné du nombre de matchs fermes qui résulte de son exclusion directe. L'avertissement est conservé.

Cas numéro 2 : exclusion d'un licencié ayant déjà deux avertissements au fichier : le joueur est sanctionné du nombre de matchs fermes qui résulte de son exclusion directe + 1 match ferme.

De ce fait les avertissements antérieurs sont purgés et remis à zéro.

Rappel règlement disciplinaire relatifs aux avertissements :

1^{er} Avertissement : inscription au fichier

2^{ème} Avertissement : inscription au fichier

3^{ème} Avertissement : 1 match ferme si entre le 1^{er} et le 3^{ème} avertissement moins de trois mois se sont écoulés.

Rappel police des terrains et infrastructures sportives

Article 2.1.b de l'annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Les Clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et sont responsables des désordres qui pourraient résulter « **avant, pendant ou après le match** » du fait de l'attitude du **Public**, des **Joueurs** et des **Dirigeants** ou de **l'insuffisance de l'organisation**. Néanmoins, les **Clubs Visiteurs (...)** sont responsables lorsque les **désordres** sont le fait de leurs **Joueurs, Dirigeants ou Supporters**.